

**Liste des délibérations prises en  
Bureau communautaire le 12 novembre 2024**

Le Bureau communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 6 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis Guilhaumon, Président de la Communauté de communes.

**Membres présents avec voix délibérante** : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente en charge de l'Education ; Hélène De Resseguier, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge du Tourisme ; Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Solidarités

**Membres excusés** : Gérard Castet, 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Romain Duport, 4<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Finances

**Secrétaire de séance** : Sylvie Theye

**Nombre de membres en exercice** : 7

**Nombre de membres présents** : 5

**Secrétaire de séance** : Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'économie et du développement

N° de délibération	Objet	Décision
DB-2024-12-4.1	Mise à disposition de personnel de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers auprès du CIAS Marciac-Plaisance	Approuvée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,  
Sylvie Theye

Le Président,  
Jean-Louis Guilhaumon



## **Bureau communautaire – séance du**

**12 novembre 2024**

### **Délibération DB-2024-12-4.1**

#### **Mise à disposition de personnel de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers auprès du CIAS Marciac-Plaisance**

Le Bureau communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 6 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis Guilhaumon, Président de la Communauté de communes.

**Membres présents avec voix délibérante** : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge du Tourisme ; Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Solidarités

**Membre excusé** : Romain Duport, 4<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Finances

**Secrétaire de séance** : Sylvie Theye

**Nombre de membres en exercice** : 7

**Nombre de membres présents** : 6

**Secrétaire de séance** : Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'économie et du développement

**Vote** : unanimité

Le Président expose,

Vu la délibération n°20200710 du 10 juillet 2020 du Conseil communautaire portant délégation de compétences au Bureau communautaire de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, notamment le point « 5.2. Approuver les conventions de mises à disposition de personnel entre collectivités. »,

Considérant que la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a été sollicitée par le CIAS Marciac Plaisance du Gers afin de mettre à disposition à compter du 1er janvier 2025 un fonctionnaire pour une durée de 3 ans,

Considérant que les dispositions de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée permettent à un fonctionnaire, avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer tout ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissement que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet,

Considérant que l'agent concerné, Responsable du Service Commande Publique – Communication – Veille juridique de l'EPCI et assurant par ailleurs la direction générale de l'EPCI en l'absence de la Directrice générale des services, accepte d'être mis à disposition du CIAS Marciac-Plaisance pour assurer la fonction de Direction en l'absence de la DGS,

Il est proposé la mise à disposition suivante :

Structure d'accueil	Grade	Nombre d'heures	Début	Fin	mission
CIAS Marciac Plaisance	Rédacteur	1 heure hebdomadaire	01/01/2025	31/12/2027	Responsable du service Commande publique Affaires juridiques

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter la mise à disposition de l'agent concerné, tel que proposé ci-dessus.
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition la convention de mise à disposition avec le CIAS Marciac-Plaisance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Sylvie Theye



Le Président,  
Jean-Louis Guilhaumon

